

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-51/2022**

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage : 7 octobre 2022

Objet : Conclusion d'une convention pour l'occupation du domaine public pour maintenir l'accès à la chaufferie bois

L'an deux mil vingt-deux et le onze octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Jérôme GUILLOUD - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL

Absents, excusés : Audrey MORGANTINI - Pierre FERRIER - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ

Procurations : Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Pierre FERRIER à Séverine CAPOGNA, Anne-Lise CALABRIN à Virginie TARDY, Annabelle MORILLAS à Ghislaine BARTHELON

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que suite à la construction du lotissement La Belle Noyeraie, l'accès à l'arrière de la chaufferie bois est compromis par la construction d'une maison et la futur clôture du terrain du particulier concerné,

Considérant qu'il est donc nécessaire de conclure une convention d'occupation du domaine public avec le propriétaire concerné pour :

- L'autoriser à établir sa clôture sur le mur existant, propriété de la commune au titre de son domaine public
- Etablir une servitude de passage autorisant les représentants de la commune à accéder à l'arrière de la chaufferie bois en cas de besoin et sans possibilité pour le propriétaire riverain de s'y opposer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'implantation d'une clôture sur le domaine public communal par le propriétaire riverain de la chaufferie bois

DECIDE de mettre en place une servitude de passage pour accéder à tout moment à l'arrière de la chaufferie bois

DECIDE de conclure une convention d'occupation du domaine public avec le propriétaire de la parcelle concernée.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par le Conseil Municipal soussignés.

Envoyé en préfecture le 14/10/2022
Reçu en préfecture le 14/10/2022
Affiché le
ID : 026-212603195-20221011-D51_2022-DE

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 12 octobre 2022


Le Maire
Pierre COLOMB

